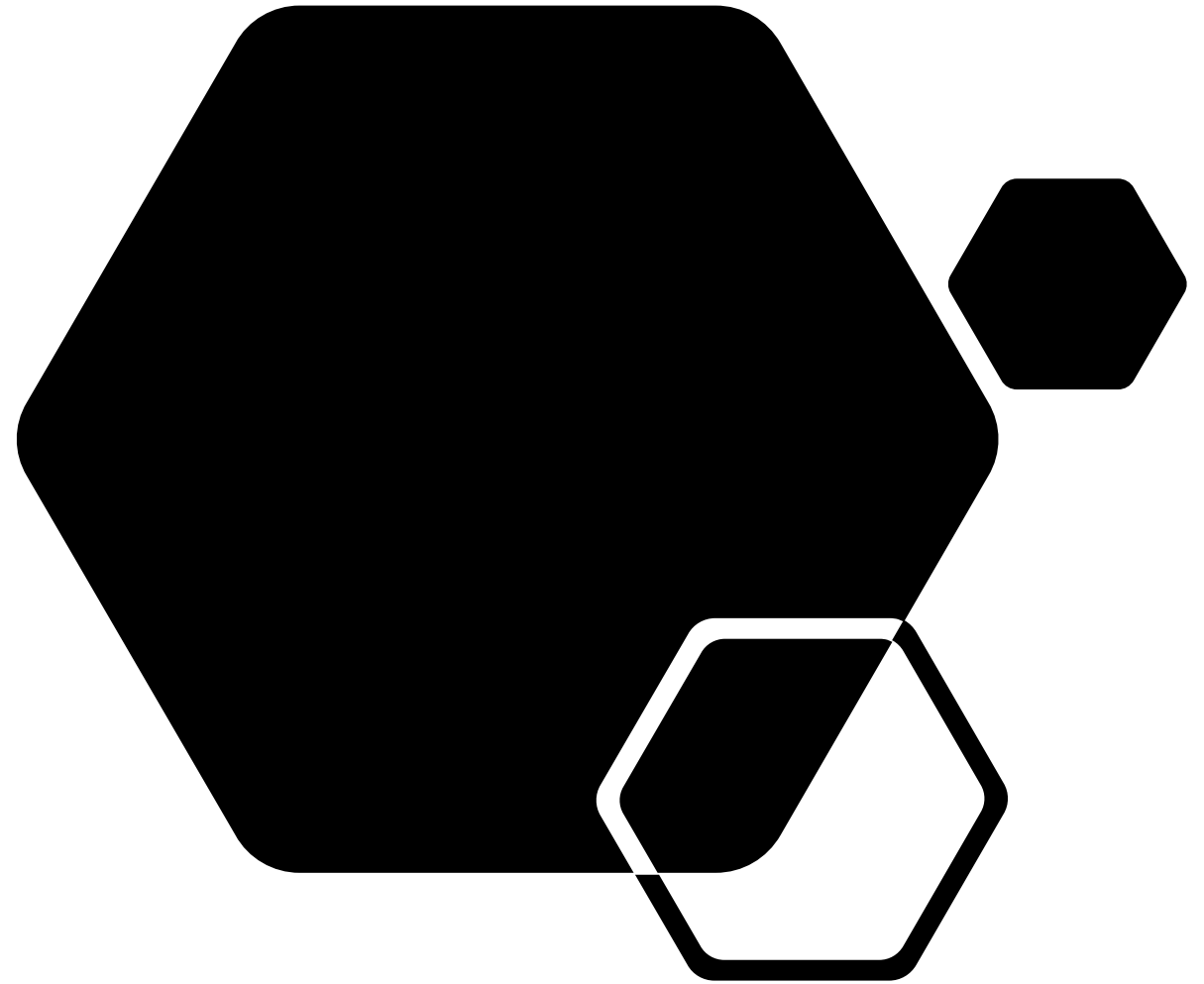
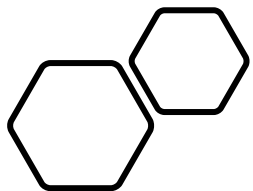


SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DGO 2023 - 2027





PROPOSITIONS FAITES PAR :

- Victimes et Avenir, association d'aide aux victimes, enregistrée sous le numéro RNA: W771013221

Représentée par Maud ESCRIVA

<https://www.victimesetavenir.org/>

- Collectif Justice pour les Victimes de la Route, association de victimes, enregistrée sous le numéro RNA: W341004530

Représentée par Cathy BOURGOIN

<https://www.justicevictimesroute.fr/>

- Les étoiles de la Route, association de prévention, enregistrée sous le numéro RNA: W336007458

<https://www.circuit.bordeaux-merignac.com/securite-routiere-maitrise-de-vehicule>



Une expérience, une expertise

Nous sommes tous les trois intervenants dans le cadre de sensibilisation aux risques routiers.

Madame BOURGOIN intervient dans le cadre de journées de la protection judiciaire de la jeunesse, dans les établissements scolaires, et en entreprise.

Madame ESCRIVA intervient en SPIP dans le cadre de TIG ou de stage sécurité obligatoire, lors d'alternative à la sanction, et en entreprise.

Monsieur BADARD organise des stages de prévention sur pistes dédiées, alliant théorie et pratique, Il propose également l'organisation de runs encadrés.

C'est en partant de ces expériences, que nous venons partager notre expertise, par le biais de propositions.

Nous avons tous les trois la conviction qu'il faut remettre la formation et la prévention au cœur de la sécurité routière.

Bien que nos propositions nécessitent des modifications textuelles pour bon nombre d'entre elles, elles restent toutes réalistes et réalisables.

Nous espérons trouver en vous, Madame la Déléguée, toute la volonté nécessaire pour au moins, essayer, de faire baisser le nombre de victimes sur nos routes.

- **Propositions**

1. Passage du permis piéton obligatoire
2. Mise en place d'un module sécurité routière au passage du BSR avec la présence obligatoire d'un représentant légal de l'enfant.
3. Proposer dans les lycées et CFA, l'année de l'examen, sur la base du volontariat, une journée valorisante de sensibilisation aux risques routiers.
4. Elargir et intensifier la formation post-permis en alliant théorie et pratique.
5. Développer les actions d'alternatives à la sanction.
6. Ajouter un stage sécurité routière obligatoire immédiat au premier délit routier, sous la forme d'une sanction administrative alliant théorie et pratique.
7. Prévenir et encadrer les runs.
8. Prévenir de la conduite sans permis et sans assurance

- **Explications**

1. C'est dès le plus jeune âge que l'on devient usager de la route. La vigilance doit être de tout instant, même sur un trottoir.
2. C'est l'opportunité de faire prendre conscience aux parents des dangers de la route, auxquels sont exposés leurs enfants.
3. Répond à la mesure n°1 du CISR (comité interministériel à la sécurité routière) du 9 janvier 2018
4. Les conditions pour avoir accès à cette formation est restrictive et ne permet pas à tous les jeunes concernés de participer à cette journée, malgré tout son intérêt et ses possibles avantages.
5. Action très pédagogique. Permet de sensibiliser sur les conséquences des « petites » infractions.
6. L'espoir étant de faire diminuer la récurrence (la qualité et le contenu du stage doit être pertinent).
7. Réouverture des circuits et mise à disposition de pistes sécurisées.
8. Obligation de fournir son permis de conduire et une attestation d'assurance pour un changement de carte grise sur ANTS. Donner un accès automatiser mais limité aux assureurs, aux fichiers des permis de conduire. Obligation d'un module assurance dans les stages post-permis et les stages obligatoires.

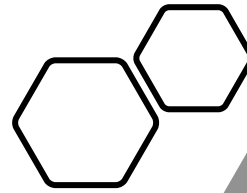
- **Propositions**

9. Permettre à tous les employeurs de vérifier la validité du permis de leurs employés et de procéder à des dépistages alcool et stupéfiants.
10. Etendre l'obligation du port du casque à vélo et à trottinette électrique en tout lieu et à tous sans limite d'âge.
11. Baisser la TVA à 5,5% sur tous les accessoires de sécurité routière qu'ils soient ou non obligatoire.

- **Explications**

9. Cette possibilité est limité à certaines activités. Pour autant de nombreux employeurs (artisans, PME, etc...) devraient pouvoir s'assurer du respect des règles de sécurité routière par les salariés.
10. Ces usagers sont vulnérables et malheureusement peut d'entre eux semble mesurer la dangerosité, pour leur sécurité, d'un manque d'équipement.
11. Dans le contexte économique actuel, cette mesure pourrait inciter les usagers de la route à s'équiper correctement.

Remerciements



Nous vous remercions, Madame la déléguée, de l'attention que vous porterez à nos propositions.

Chacune d'entre elles ont fait l'objet d'un travail de recherche approfondi quant à la faisabilité de telles mesures.

Nous tenons nos travaux et réflexions à votre entière disposition.

Cathy BOURGOIN

pour le Collectif Justice Victimes Route

Maud ESCRIVA

pour Victimes et Avenir

Nicolas BADARD

Pour les Etoiles de la Route

